



16^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL

organisé par le PERPIGNAN ROUSSILLON

TENNIS DE TABLE

les 7 et 8 juin 2025

au Parc des Sports de Perpignan

Article 1: Le Perpignan Roussillon Tennis de Table organise son 16^{ème} Tournoi National de Tennis de Table au Parc des Sports de Perpignan (88 Avenue Paul Alduy) les 7 et 8 juin 2025.

Article 2: Le juge arbitre du tournoi sera monsieur ALBERT Jean-Loup (J.A.N.). Le tirage au sort sera effectué par le juge arbitre le vendredi 6 juin 2025 à 20h00 au Parc des sports de Perpignan.

Article 3: Le Perpignan Roussillon Tennis de Table se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations si le nombre d'engagés est jugé insuffisant.

Article 4: Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment en matière de revêtement et de collage.

Article 5: Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi.

Article 6: Le pointage aura lieu 30 minutes avant le début de chaque tableaux. Pour le déroulement des tableaux voir article 18 et 19.

Article 7: Le Perpignan Roussillon Tennis de Table décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, les vols ou pertes dans l'enceinte du Parc des Sports et dans ses abords dont pourraient être victimes les joueuses, joueurs ou spectateurs.

Article 8: La compétition se déroulera sur 30 tables homologuées FFTT.

Article 9: Une joueuse ou un joueur pourra participer au maximum à 3 tableaux par jour. Tous les tableaux sont mixtes, excepté le tableau L Toutes Séries Dames.

Article 10: Les droits d'inscriptions sont fixés à 8€ par tableau, excepté le tableau N (Toutes catégories) fixés à 10€.

Article 11: La dotation du tournoi est de 6450 € en chèques/espèces et 500 € de bons d'achat (Ping-Passion). Un trophée sera décerné à chaque vainqueur de chaque tableau.

Article 12: Les inscriptions peuvent se faire par téléphone ou mail jusqu'au vendredi 6 juin 2025 à 20h00. Les droits d'inscriptions seront réglés sur place lors du pointage. Des inscriptions supplémentaires pourront être prises sur place, le jour même, en accord avec le juge arbitre, s'il reste des places disponibles dans les tableaux.

Inscriptions:

SMS/Téléphone : 06-61-29-20-04 (Guillaume LEBECQ)

Mail : tournoiprftt@gmail.com

Article 13: Une tenue sportive et le port de chaussures de sport sont obligatoires.

Article 14: Les balles utilisées seront en plastique (homologuées ITTF) et fournies par les joueurs.

Article 15: Toute dégradation sera prise en charge par le ou les auteurs.

Article 16: Les tableaux seront les suivants:

SAMEDI

N°	Heure	Catégorie	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} / 4 ^{ème}	5 ^{ème} / 8 ^{ème}
A	9h00	5 à 7 (< 800 pts)	100 € + coupe	40 €	20 €	
B	10h00	5 à 15 (< 1600 pts)	140 € + coupe	60 €	30 €	
C	10h30	Moins de 18 ans	200 € + coupe*	100 €*	50 €*	25 €*
D	11h00	9 à non numéroté	200 € + coupe	100 €	50 €	
E	11h30	5 à 11 (< 1200 pts)	120 € + coupe	60 €	30 €	
F	12h00	9 à Numéroté 300	300 € + coupe	150 €	70 €	
G	13h00	Vétérans (plus de 40 ans)	200 € + coupe	100 €	50 €	

DIMANCHE

N°	Heure	Catégorie	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} / 4 ^{ème}	5 ^{ème} / 8 ^{ème}
H	9h00	5 à 13 (< 1400 pts)	120 € + coupe	60 €	30 €	
I	10h00	5 à 9 (< 1000 pts)	100 € + coupe	40 €	20 €	
J	10h30	5 à 17 (< 1800 pts)	140 € + coupe	60 €	30 €	
K	11h00	9 à Numéroté 600	250 € + coupe	120 €	60 €	
L	11h30	Toutes séries Dames	300 € + coupe	150 €	80 €	
M	12h00	Handicap	200 € + coupe	100 €	50 €	
N	13h00	Toutes catégories	1000 € + coupe	500 €	250 €	50 €

Article 17: Tout joueur en retard de 5 minutes après le deuxième appel de son nom sera déclaré forfait dans ce tableau.

Article 18: En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 19: Tous les tableaux excepté le tableau Handicap (M) débutent en poule de 3 avec 2 qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches exceptée la finale du tableau N (Toutes Catégories) qui sera jouée au meilleur des 7 manches.

Article 20: Le tableau Handicap (M) est à élimination directe. Il se jouera en une seule manche de 33 points avec 2 services alternés par joueur. L'handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 22 points d'écart. Par exemple un joueur classé 8 avec 825 points débutera à 14 à 0 contre un joueur classé 15 avec 1587. Un joueur numéroté avec 2250 points, par exemple, sera assimilé à un classé 22. Le vainqueur sera le joueur qui aura atteint le premier les 33 points.

Article 21: Une buvette sera mise en place les deux jours afin que les joueuses et joueurs puissent se restaurer (sandwiches, grillades, frites, croissants, crêpes, cafés, boissons fraîches...). **Un bon d'achat de 5€ offert à la buvette pour 6 tableaux** (non divisible et non remboursable).

Bon tournoi à toutes et à tous.